



REGLEMENT PARTICULIER

COUPE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OUEST GUYANAIS « COUPE DE LA CCOG »

PRESENTATION

A compter de la saison 2023/2024, la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (C.C.O.G.), et la Ligue de Football de la Guyane (L.F.G.) organisent une épreuve ouverte aux associations des localités membres de la C.C.O.G., à objet sportif et culturel, intitulée la « **Coupe de la C.C.O.G.** », et qui se déroule sur les installations sportives du territoire de la C.C.O.G. mises à disposition, et dont l'accès est ouvert à la population à titre gracieux pour l'occasion.

COMMISSION D'ORGANISATION

La Ligue de Football de la Guyane est chargée de l'organisation et de l'administration de l'épreuve (tirage au sort, déroulement des matchs). Les localités membres de la C.C.O.G. s'engagent à mettre à disposition, les infrastructures sportives nécessaires. Les joueurs doivent se munir de l'ensemble des équipements réglementaires, nécessaires à la pratique du football (maillots floqués, protège-tibias, chaussures adéquates, etc...).

ENGAGEMENT

Cette épreuve concerne tous les clubs régulièrement affiliés à la L.F.G., à jour de leur cotisation, et dont le siège social est domicilié sur le territoire de la C.C.O.G. Ils sont donc automatiquement inscrits et devront faire part, par courrier adressé à la L.F.G., en cas de non-participation. La participation implique l'acceptation, sans réserve, ni restrictions, du présent règlement. Tous les joueurs participants devront être obligatoirement licenciés. Les arbitres devront procéder à la vérification des licences des joueurs.

SYSTEME DE L'EPREUVE

La Coupe de la C.C.O.G. de Football se dispute selon le principe de match à élimination directe. Avant d'atteindre la finale, tous les matchs se déroulent sur le terrain du club premier tiré (club recevant), ou sur un terrain mis à disposition, et désigné par l'organisateur. Les jours et horaires des rencontres sont établis à l'issue du tirage au sort.



Ouest Guyane



Durée des matchs :

Toutes les rencontres se disputent en 2 périodes de 45 mn chacune (2x45').

Pour le 1^{er} tour, les ¼ de finale, ainsi que les ½ finales, il n'y aura pas de prolongation, mais on procédera directement, à une séance de tirs au but (5 par équipe), en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire.

Pour le match de classement (3^{ème} place), et la finale, en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, une prolongation de 2 fois 15 mn (2x15') sera observée, avant une éventuelle séance de tirs au but (5 par équipe).

Si les équipes sont toujours à égalité, la séance de tirs au but suivante respectera le principe de la mort subite.

PARTICIPATION DES JOUEURS ET INSCRIPTIONS SUR LA FEUILLE DE MATCH

1. Les équipes sont composées de onze (11) joueurs, dont un gardien de but.
2. Le nombre de joueurs remplaçants pouvant figurer sur la feuille de match est de cinq (5), quelque soit la phase de la compétition.
3. Chaque équipe peut inscrire jusqu'à cinq (5) remplaçants sur la feuille de match, et ils sont tous autorisés à participer à la rencontre, à tout moment.
4. Quatre (4) accompagnateurs (entraîneur, soigneur, dirigeant, ...) pourront être inscrits sur la feuille de match.

FEUILLE DE MATCH

Une feuille de match sera établie lors de chaque rencontre. Ces feuilles sont conservées et archivées par la Ligue de Football de la Guyane. Chaque équipe se doit de porter les couleurs de son club et si les couleurs des deux équipes prêtent à confusion, c'est l'équipe recevant qui doit changer de couleur de maillots. C'est l'équipe tirée au sort en premier, lors du tirage au sort, qui est désignée comme équipe recevant.

PREMIERS SECOURS

1. Avant le début de la compétition, les organisateurs doivent s'assurer de la présence effective d'une valise de premiers secours ou de premiers soins.
2. En tout état de cause, et en l'absence d'un médecin physiquement présent, l'organisateur doit prévoir les dispositions d'urgence pour les joueurs, arbitres et public. Pour cela il doit mettre à disposition le numéro d'appel des pompiers et du SAMU.
3. En cas de blessure, la responsabilité civile et l'assurance des joueurs restent les premières engagées.

En complément aux dispositions énoncées au présent règlement, les lois du jeu du football édictées par la FIFA, disponibles sur son site, sont applicables.



Ouest Guyane



**TIRAGE AU SORT
DE LA COUPE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OUEST GUYANAIS
« COUPE DE LA CCOG »**

Les rencontres se dérouleront comme suit :

1er TOUR					
#	DATE	HEURES	STADE	RECEVANT	VISITEUR
M1					
M2					
M3					
QUARTS DE FINALE					
M4					
M5					
M6					
M7					
DEMI-FINALES					
M8					
M9					
MATCH DE CLASSEMENT					
M10					
FINALE					
M11					



LIGUE FOOTBALL GUYANE

Fondée le 20 octobre 1962 - Affiliée à la Fédération Française de Football
Membre de l'Union Caraïbienne de Football - Membre de la CON.CA.CAF

COUPE DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DE L'OUEST GUYANAIS « COUPE DE LA CCOG »

Il est organisé sur le territoire de la Communauté des Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG), une coupe regroupant les équipes seniors du territoire de la CCOG, intitulée « **COUPE DE LA CCOG** ».

Cette compétition permettrait d'offrir à ces équipes participant aux championnats Régional 1 et Régional 2, ainsi qu'aux coupes régionales, de bénéficier d'une coupe « communautaire », d'un niveau relevé, et beaucoup plus disputée.

Elle pourrait se positionner au début du calendrier de la saison, c'est-à-dire de s'étaler de la deuxième quinzaine du mois d'août, jusqu'au 31 octobre, ou sur une autre période de la saison à définir par les organisateurs.

La coupe de la CCOG regrouperait :

- **Pour MANA (2) :**
FC CHARVEIN ; LES AIGLES D'OR DE MANA ;
- **Pour AWALA-YALIMAPO :**
- **Pour SAINT-LAURENT DU MARONI (5) :**
COSMA FOOT, EJ BALATE, ASC OUEST, RC MARONI, PAC DU MARONI ;
- **Pour APATOU (1) :**
ASC AGOUADO ;
- **Pour GRAND SANTI (1) :**
ASU GRAND SANTI ;
- **Pour PAPAICHTON (1) :**
ASC KAWINA PAPAICHTON ;
- **Pour MARIPASOULA (1) :**
ASCS MARIPASOULA ;
- **Pour SAÛL :**

Cela représente 11 équipes affiliées.



LIGUE FOOTBALL GUYANE

*Fondée le 20 octobre 1962 - Affiliée à la Fédération Française de Football
Membre de l'Union Caraïbienne de Football - Membre de la CON.CA.CAF*

Les stades à disposition seraient :

- Stade René LONG (SAINT-LAURENT DU MARONI) ;
- Stade Oriane JEAN-FRANCOIS (SAINT-LAURENT DU MARONI) ;
- Stade Moutendé (APATOU).

Pour des facilités d'organisation, nous pourrions envisager d'exploiter :

- Stade ASELEKUSI (AWALA) ;
- Stade Guy MARIETTE (MANA) ;
- Stade DJAKATA.

Les joueurs devront être détenteurs d'une licence du millésime en cours, les éducateurs, les dirigeants, et les officiels également.

La Ligue de Football de la Guyane pourrait, dès le tout début de la saison, avoir édité une très grande majorité des licences de son effectif SENIORS.

La CCOG pourra bénéficier d'un évènementiel qui soulagerait ses collectivités membres, qui, à terme, n'auraient plus à supporter l'organisation de leur propre coupe municipale.

Les tours (4) de cette coupe pourraient s'étaler de la mi-août à la fin octobre, pour permettre aux joueurs de ces équipes, éventuellement, éliminées de la coupe de France zone régionale, d'avoir du temps de jeu dans une autre compétition.

Le tirage au sort serait organisé dans les locaux déterminés par la CCOG, sous l'égide la Ligue de Football de la Guyane.

La formule de coupe à élimination directe, sans prolongations, mais avec des tirs au but pour départager les éventuelles égalités à la fin du temps réglementaire, serait choisie.

Les différents tours seraient :

- 8èmes de finales (ou tour préliminaire) ;
- Quarts de finale ;
- Demi-finales ;
- Match pour la troisième place ;
- Finale.

Une convention sera établie pour définir les modalités du soutien financier que la CCOG attribue à la Ligue de Football de la Guyane, pour l'organisation de la COUPE DE LA CCOG.